

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMESCommunauté de  
communes du pays  
des Paillons

## OBJET :

Service public de la petite enfance :  
sorties des communes de Drap  
et de Châteauneuf-Villevieille  
et modification des membres  
du conseil d'exploitation

Décision n° 21 12 18

*L'an deux mille vingt et un, le jeudi seize décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance ouverte au public et retransmise en direct par voie électronique.*

**Etaient présents** : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Michel Calmet Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Mesdames Sandrine Guglielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Serge Castan, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés** : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Michel Lottier, Monsieur Joël Gosse par Monsieur Christian Dragoni, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard Saramito par Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Armand Gasiglia par Monsieur Alain Alessio, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Madame Germaine Millo par Madame Evelyne Laborde.

**Absents** : Messieurs Edmond Mari, Robert Nardelli, Jacques Saulay, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Sophie Esposito, Monsieur Philippe Mineur.

*Madame Evelyne Laborde a été nommée secrétaire de séance.*

Monsieur Noël Albin, vice-président délégué à l'Enfance et la jeunesse, expose à l'assemblée que, la sortie des communes de Châteauneuf-Villevieille et Drap de la communauté de communes, entraîne des modifications qui doivent être apportées dans les statuts du service public de la petite enfance du pays des Paillons ainsi que dans la composition des membres du conseil d'exploitation chargé de l'administrer. Elles ont été validées par le conseil d'exploitation en date du 29 novembre 2021.

**Le conseil communautaire, oui l'exposé du Vice-président,  
après en avoir délibéré,**

- **Vu** l'article L1412-2 du CGCT autorisant les établissements publics de coopération intercommunale à individualiser la gestion d'un service public administratif relevant de leur compétence par la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière ;

- **Vu** les articles L2221-1 à L2221-9 et L2221-11 à L2221-14 du CGCT ;

- **Vu** les articles, R. 2221-1 à R2221-17, R2221-63 à R2221-71 et R2221-95 à R2221-98 du CGCT ;

- **Vu** la compétence « Enfance et Jeunesse », exercée par la communauté de communes ;

Nombre de conseillers  
en exercice : 38Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 31  
Pour : 31  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**1/ Adopte** les modifications des articles 1 et 4 des statuts du service public administratif de la petite enfance du pays des Paillons comme suit (étant précisé que ces statuts modifiés sont annexés à la présente délibération) :

#### Article 1

La communauté de communes qui exerce la compétence « Enfance et Jeunesse » a décidé, par délibération de son conseil du 9 décembre 2009, de créer un service public administratif pour la gestion de ses structures multi accueil, sous forme de régie dotée de l'autonomie financière sur la base des articles mentionnés ci-dessus.

Avec l'ouverture de deux structures multi accueil supplémentaires (à L'Escarène et Blausasc), le rôle confié au Relais Accueil Petite Enfance (RAPE) de guichet unique d'enregistrement des demandes d'inscriptions en crèches, l'intégration de la structure de Coaraze, ce service public administratif a pour objet d'assurer la gestion et le fonctionnement des structures suivantes :

- La crèche de l'Olivier à Contes, d'une capacité d'accueil de 40 places
- La crèche La petite loco à L'Escarène, d'une capacité d'accueil de 30 places
- La crèche Lu nistou de la Pouncha à Blausasc, d'une capacité d'accueil de 39 places
- La micro-crèche Li Estèlas à Coaraze, d'une capacité d'accueil de 10 places
- Le Relais Accueil Petite Enfance (RAPE)

Il est dénommé : service public de la petite enfance du pays des Paillons.

Il est tenu d'assurer la continuité du service et de respecter le principe d'égalité des usagers.

#### Article 4

Le conseil d'exploitation est composé de 16 membres répartis en deux collèges :  
- 11 représentants de la Communauté de Communes : le président et un élu communautaire par commune ;  
- 5 personnes qualifiées

Les fonctions de membre du conseil d'exploitation sont gratuites.

**2/ Désigne** pour siéger comme membres du conseil d'exploitation les personnes suivantes :

#### **a) Membres du conseil communautaire :**

En qualité de président :

▪ Monsieur Cyril Piazza

En tant que représentant des communes :

- Monsieur Joël Gosse
- Madame Martine Brun
- Madame Evelyne Laborde
- Monsieur Gérard Branda
- Madame Monique Giraud-Lazzari
- Madame Nadine Ezingard
- Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton
- Madame Christiane Blanc-Ricort
- Madame Germaine Millo
- Monsieur Noël Albin

**AR Prefecture**

006-240600593-20211216-CC211218-DE  
Reçu le 20/12/2021  
Publié le 20/12/2021

**b) Personnes qualifiées**

- Madame Christine Torri
- Monsieur Kader Akeb
- Madame Béatrice Ellul
- Madame Eliane Caldeï Vidal
- Madame Jocelyne Callegari

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE PRESIDENT  
C. PIAZZA**

